

Niveau d'activité élevé en 2006

C'est dans le Café du monde de la halle des Soufflantes sur le site de Belval Ouest, un cadre aussi original qu'inattendu, que l'Office du Ducroire a présenté son rapport annuel 2006.

Son président, Etienne Reuter, a expliqué dans son introduction que le choix du comité s'est porté sur ce site non seulement pour le site en lui-même mais principalement pour l'exposition «All we need» qui s'y tient actuellement et ce jusque fin octobre (Tous les jours à partir de 11h sauf le lundi). Il a souligné que cette exposition, dont il recommande la visite à tous, attire l'attention du visiteur sur des problèmes importants de notre temps (eau, pollution,

discrimination, catastrophes naturelles, etc.) et qu'elle sensibilise le public sur des problématiques qui auront des répercussions importantes sur le futur.

Il a ensuite commencé par rappeler que l'Office du Ducroire, qui se présente comme le «guichet unique pour les exportateurs» a été créé en 1961. Fonctionnant sous la garantie de l'Etat et placé sous l'autorité du ministère des finances, il a pour mission de promouvoir les exportations de biens et de services d'origine luxembourgeoise. En 2002 il s'est doté d'un sous comité, le Comité de la promotion des exportations luxembourgeoises (COPEL).

Le COPEL vient en aide aux futurs exportateurs en réa-

lisant des études de marché, en offrant des services de conseil juridique et fiscal, en dispensant des formations à l'exportation et des cours langues et aussi en aidant au niveau de la conception de supports promotionnels (brochures, Internet, publicités) afin de faire connaître les produits.

En collaboration avec le ministère de l'Economie et de la Chambre de Commerce il aide les exportateurs notamment au travers de missions économiques, stands collectifs, dans les foires et les salons spécialisés à l'étranger, ainsi qu'au travers de ses 7 bureaux implantés dans différents pays.

Enfin, l'Office du Ducroire encourage également l'exportation à l'aide d'instruments fi-

nanciers tels que la participation aux frais pour différentes activités liées à l'exportation (Promotion, exposition et formation) ainsi que l'assurance-crédit.

L'aide financière se fait sur base des principes suivants :

- biens et services d'origine luxembourgeoise
- conformité à la législation luxembourgeoise afférente
- respect des règles de l'Union européenne en matière de concurrence
- viabilité de l'entreprise, capitaux propres suffisants
- maximum de l'aide est de 50%
- principe de l'antériorité de la demande

(Suite page 12)

Niveau d'activité élevé en 2006

(Suite de la page 2)

- intervention d'un tiers
- plafond de 200.000 € sur une durée de trois ans

L'assurance crédit comprend:

- avant la commande: l'analyse de la solvabilité
- après la livraison: la surveillance de la solvabilité
- en cas de non paiement: le recouvrement et l'indemnisation.

C'est ainsi qu'en payant une prime dont le taux varie suivant le chiffre d'affaire annuel de l'assuré, la durée du risque et le pays de destination, l'exportateur se voit remboursé à 90% si le sinistre est d'origine commerciale et à 95% s'il est d'origine politique.

En 2006 les opérations assurées ont augmenté de 10% pour atteindre un montant de 723.136.176,95 €, le montant total des exportations au Luxembourg étant de 11 milliards d'euros. Le total des primes encaissées a été de 5.356.096,29 €, il est inférieur à 2005 (7.681.596,90 €) et à 2004 (5.565.224,23 €), cette

diminution étant due au fait qu'il y a plus d'opérations à court terme et à l'amélioration de la situation dans certains pays. Au niveau des engagements on est passé de 437.691 € en 2005 à 503.797 € en 2006. A ce niveau, au 11 juillet 2007, le classement des pays subit une petite modification, si la Russie arrive encore en tête devant la Chine, cette année la Turquie a pris la troisième place au Brésil. Si les indemnisations ont connu une hausse spectaculaire en passant de 289.263,26 € en 2005 à 1.383.290,71 € en 2006, il en va pratiquement de même pour les récupérations qui elles sont passées de 453.508,01 € en 2005 à 1.677.543,11 € en 2006. Le nombre d'aides payées aux entreprises a enregistré pour sa part une hausse de 78%.

Durant cette même année le COPEL a reçu 160 demandes dont 15 étaient en cours de traitement au 31 décembre 2006, 107 ont reçu un avis favorable, 14 ont été refusées et 24 transférées au ministère de l'Economie.